

**EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire
du 12 Mai 2025**

ARRÊTÉ

**Portant réglementation sur la circulation et
le stationnement Ruelle du Patis**

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU les articles L 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale ;

VU la demande formulée le 12 Mai 2025 par la Société Piscines Loisirs Confort située Avenue de Genève 89600 SAINT-FLORENTIN concernant une demande d'interdiction de stationnement et de circulation dans la ruelle du Patis suite à la pose d'une piscine 14 rue Chaude à EPINEUIL

ARRÊTE :

Article 1 – Du Mardi 13 Mai 2025 à partir de 8h00 au Vendredi 13 Juin 2025 jusqu'à 17h00, **la circulation et le stationnement seront interdits Ruelle du Patis.**

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché par la Société PISCINES LOISIRS CONFORT et par l'agent communal.

Article 3 - **Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur.**
Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ou son délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à La Sous-Préfecture d'AVALLON, Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Tonnerre, Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ainsi qu'à son délégué, la Société PISCINES LOISIRS CONFORT.

Le Maire

Françoise SAVIE EUSTACHE

